

Commission Régionale des Courses Hors Stade

Organisateurs, Présidents

Epreuves Hors Stade à Labels

Chers amis,

Afin de mettre en place les épreuves Hors Stade de l'année 2019, il vous est demandé d'inscrire votre compétition sur CALORG et de transmettre votre fiche compétition accompagnée du chèque correspondant au montant du label à la Ligue AuRA, avant le 31 mai 2018.

Au-delà de cette date, les demandes de Labels pour 2019 ne seront plus étudiées par la CRCHS AuRA et vous ne pourrez plus obtenir de Label.

Rappel pour que votre compétition obtienne le Label 2019 :

- Que le rapport du juge-arbitre, de l'année précédente donne un avis favorable.
- Que la course doit être mesurée au moins 1 mois avant et le dossier présenté au juge-arbitre.
- Que l'organisation ait comme support une structure Fédérale (Club, Comité ou Ligue).
- Que la composition du jury soit conforme au cahier des charges (feuille composition jury avec Starter, chronométreur manuel, etc...) et qu'elle soit communiquée à la CRCHS, 1 semaine avant la date de l'épreuve concernée.
- Que les résultats et le jury soient envoyés sous 48h à la CRCHS AuRA.

Les points évoqués ci-dessus, sont des critères permettant la validation des performances des athlètes présents sur votre compétition, leur permettant de se qualifier pour les Championnats de France et d'obtenir des points individuels pour le classement des clubs.

Souhaitant que vous puissiez contribuer pleinement au succès des événements du Hors Stade, je compte sur vous pour répondre à notre attente.

Pour la CRCHS AuRA

Le Président Roland CORGIER



PARTENAIRES OFFICIELS